

ORDONNANCE COLLECTIVE



ANXIÉTÉ CHEZ L'ADULTE	OC-M-I1
Référence à un(e) : <input type="checkbox"/> Méthode de soins <input type="checkbox"/> Règle de soins Titre : _____	
Médication visée par l'ordonnance collective : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ativan® / Lorazépam 	
Professionnels visés par l'ordonnance et secteur(s) d'activité(s) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Infirmières exerçant au CSSS Vallée-de-la-Batiscan 	
Catégories de clientèle visées ou situation clinique visée : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Client > 18 ans présentant un état d'anxiété avec agitation 	
Activités réservées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique ▪ Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances 	

INDICATION ET CONDITIONS :

- Présence d'état d'anxiété importante avec agitation.
- Présence d'HTA \geq 190/110 possiblement secondaire à de l'anxiété et se maintenant malgré un repos en décubitus de 15 minutes.

CONTRE-INDICATIONS :

- Allergie ou hypersensibilité connue à l'Ativan ou aux benzodiazépines
- Suspicion d'intoxication médicamenteuse, à des drogues ou à l'alcool
- Grossesse, allaitement
- Myasthénie grave
- Glaucome aigu

Adopté par le CMDP :	 _____ Rémi Grandisson, président du CMDP
Validé par la DSSOS-SI :	 _____ Chantal Carignan
Date d'entrée en vigueur : _____	Date de révision : <u>2014-02-12</u>

LIMITE / ORIENTATION VERS LE MÉDECIN :

- Informer le médecin traitant ou le médecin de garde dans les meilleurs délais, si inefficacité ou si somnolence excessive.
- Aviser le médecin traitant si déjà reçu une dose d'anxiolytique dans les 2 dernières heures.
- Aviser le médecin immédiatement ou référence à l'urgence si TA \geq 220/120 ou symptômes associés d'altération de l'état de conscience, douleurs rétro-sternales, symptômes neurologiques nouveaux ou exacerbation de dyspnée.
- Référence au médecin traitant, dans un délai raisonnable, des autres cas d'HTA pour ajustement de la médication.

INTERVENTIONS DE L'INFIRMIÈRE EN APPLICATION DE SON CHAMP D'EXERCICE ET DES ACTIVITÉS QUI LUI SONT RÉSERVÉES

Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique

- Prendre les signes vitaux : rythme cardiaque et respiratoire, tension artérielle.

Administer et ajuster des médicaments ou d'autres substances

- Administrer un comprimé de Lorazépam (Ativan®) 1 mg per os ou S/L. Réduire la dose à 0,5 mg chez la personne âgée.
 - Répéter la dose après 2 heures au besoin. Maximum de 2 doses. Si l'indication persiste, rejoindre le médecin traitant du client ou le médecin de garde.
- Chez la personne **de plus de 70 ans**, il est important de réduire la posologie et d'assurer une surveillance visant à prévenir les chutes, car risque accru de somnolence, étourdissement ou hypotension.
- Pour les urgences psychosociales reliées à l'hébergement temporaire :
 - Vérifier si le client a une médication anxiolytique PRN en sa possession. Dans l'affirmative, lui suggérer d'utiliser sa médication selon la prescription.